

COMMISSION ELECTORALE

PROCES-VERBAL N°6 DU 23 DECEMBRE 2016

CHOISY-LE-ROI

SAISON 2016/2017

Par conférence téléphonique :

Georges GUILLET, Président de la Commission Electorale

René CORNIC, Serge CORVISIER, Claude DENGREVILLE, Elisabeth ROSSI, Membres de la Commission Electorale

Dans son Procès-Verbal n°4, la Commission Electorale compte tenu qu'il n'y avait aucun écrit dans les textes fédéraux sur les doubles candidatures en a accepté le principe.

Ile de France, Grand Est, Bretagne ont été des ligues avec doubles candidatures : candidatures sur les listes et Représentants Territoriaux et Délégués.

Devant cet état de fait, la Commission Electorale a déjà entériné les choix de Grand Est.

Elle modifie sa position et accepte que les choix puissent s'opérer à l'identique pour les autres cas, tout en spécifiant qu'il ne peut y avoir cumul de mandats.

1 - Madame Brigitte CERVETTI, Ligue d'Ile de France

Madame CERVETTI est élue sur la liste « TANGUY » Elle doit démissionner si elle veut être Représentante Territoriale.

Compte tenu d'une parité encore respectée, c'est bien le suivant sur la liste "TANGUY" qui prend la place.

2 - Madame Viviane LE THOMAS, Ligue de Bretagne

Le 21 décembre après l'ouverture de l'urne, Madame LE THOMAS consultée par téléphone par le Président de la Commission Electorale a choisi d'être Représentante Territoriale de sa Ligue.

3 - L'employée d'un GSA élue Représentante Territoriale.

L'interdiction pour des salariés d'exercer des fonctions d'élus au sein de leur association ou société employeur figure la plupart du temps dans leur contrat de travail ou est mentionnée dans les textes régissant l'association ou l'entreprise.

L'incompatibilité d'être administrateur de la FFVB pour des chefs d'entreprise, etc, est bien précisé à l'article 15 des statuts.

La Commission Electorale souligne surtout qu'il n'est pas interdit à un salarié d'une association d'être administrateur d'une autre association.

En conséquence, la Commission Electorale entérine cette élection.

Georges GUILLET

Président de la Commission Electorale